



Actualité 1er octobre 2020

## Remise des prix du concours « Découvrons notre Constitution »

### Communiqué de presse du Conseil constitutionnel et du ministère de l'Éducation, de la jeunesse et des sports

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Laurent FABIUS, président du Conseil constitutionnel, remettent lundi 28 septembre aux élèves des trois classes lauréates, les prix de l'édition 2020 du concours « Découvrons notre Constitution » au cours d'une cérémonie organisée à Paris, dans le grand salon du Conseil constitutionnel.

Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition du concours « Découvrons notre Constitution », créé à l'initiative de Laurent FABIUS et lancé à la rentrée 2016. La cérémonie, prévue au départ au printemps 2020, a été reportée compte tenu du contexte sanitaire.

Le concours « Découvrons notre Constitution » propose aux élèves de réaliser un travail collectif à travers lequel ils expriment la façon dont ils appréhendent les grands principes constitutionnels de la République française, en s'appuyant sur l'intégralité ou sur une partie d'un texte fondateur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou sur un principe ayant valeur constitutionnelle en France.

Participer au concours « Découvrons notre Constitution » donne l'opportunité à chaque élève de faire l'apprentissage de la citoyenneté, d'adopter un comportement réfléchi et responsable, de développer son esprit critique et d'acquérir une culture de l'engagement, en participant à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement. Le concours « Découvrons notre Constitution » s'articule avec les programmes d'enseignement moral et civique et d'histoire.

Ouvert initialement aux élèves du CM1 à la 6<sup>e</sup>, le concours est aujourd'hui accessible à l'ensemble des élèves du cycle 3 à la terminale, ainsi qu'aux établissements de l'AEFE. Ce concours invite ainsi les élèves du CM1 à la terminale à mieux connaître l'organisation des pouvoirs républicains et les grands principes du fondement de notre République et de ses institutions démocratiques : la liberté, l'égalité, la fraternité, le respect de la dignité humaine.

Pour l'édition 2020, le jury national, composé à parité de trois membres du Conseil constitutionnel et de trois membres de la Direction générale de l'enseignement scolaire, s'est tenu à distance le 30 juin 2020, pour établir le palmarès suivant :

**Catégorie cycle 3** : élèves de la 6<sup>e</sup> Junon, du collège Moulin Blanc de Saint-Amand-les-Eaux

(Nord, académie de Lille) pour sa vidéo intitulée « Découvrons le préambule de la Constitution de 1946 ». À travers une animation, les élèves déclinent les articles du préambule.

**Catégorie cycle 4** : élèves de 3<sup>e</sup> du collège Jean Rostand de la Rochefoucauld-en-Angoumois (Charente, académie de Poitiers) pour son clip vidéo intitulé « Même Avenir ». Chants et chorégraphies dénoncent injustices et discriminations et mettent en avant plusieurs principes constitutionnels.

**Catégorie lycée** : élèves de terminale du lycée de la Croix Blanche de Bondues (Nord, académie de Lille) pour sa bande-dessinée intitulée « Dessine-moi la Constitution ». Dans une production graphique élaborée, les élèves illustrent des grandes étapes de l'histoire constitutionnelle.

Une mention spéciale a par ailleurs été attribuée à 15 élèves de l'unité pédagogique pour élèves allophones du collège Henri de Toulouse-Lautrec de Toulouse, qui ne seront pas présents à la cérémonie, pour leur projet intitulé « Au nom de la loi, j'écris ton nom Constitution ».

**Cette cérémonie de remise des prix est également l'occasion d'inaugurer la « Fête de la Constitution »**, lancée la semaine du 28 septembre au 4 octobre, date anniversaire du référendum d'adoption de la Constitution de la V<sup>e</sup> République en 1958 et de sa promulgation. Cet événement

sera l'occasion d'actions éducatives et pédagogiques au sein des classes, afin de développer une véritable culture constitutionnelle. Les modalités du déroulement de cette fête, seront adaptées cette année à la crise sanitaire.

Des partenaires extérieurs, professeurs de droit constitutionnel, avocats, étudiants en droit ou partenaires associatifs peuvent assurer des interventions ou animer des ateliers tout au long de l'année scolaire.

Des ressources élaborées par le Conseil constitutionnel, l'IGESR et la DGESCO seront bientôt disponibles sur Eduscol, pour les classes du cycle 3 (CM1) à la Terminale.

L'intervention de partenaires et la diffusion de ces ressources par les différents acteurs académiques doit enfin accompagner le concours « Découvrons notre Constitution » et donner aux enseignants l'envie d'y faire participer leurs élèves à travers des projets ambitieux qui mobilisent l'ensemble des ressources constitutionnelles et initient les élèves au raisonnement juridique.

VERSION PDF

**Communiqué de presse**

Pdf 180.26 Ko